



*Des agricultures diversifiées, durables et performantes
pour des territoires vivants*

Agricultures forêts et territoires ruraux



**COMMISSION NATIONALE
AGRICOLE ET RURALE**

DÉCEMBRE 2006



Parti socialiste

PRÉFACE

2

SOLIDARITÉ TERRITORIALE



**François Hollande,
Premier
secrétaire
du Parti
socialiste**

L'agriculture, depuis ces vingt dernières années, a connu des changements profonds et des réformes successives.

Les socialistes ont toujours eu la volonté de conjuguer la viabilité économique du secteur agricole, la prise en compte de l'environnement, la protection des ressources naturelles et l'objectif d'une meilleure répartition des aides qui sont encore aujourd'hui distribuées inégalement.

Il s'est agi aussi dans toutes les politiques qui ont été menées jusqu'ici par les socialistes, d'assurer l'aménagement du territoire et le développement des espaces ruraux.

Notre projet se veut à nouveau ambitieux pour l'agriculture et les espaces ruraux, mais s'appuie en même temps sur une idée simple : tout changement, toute évolution doivent se faire dans le dialogue et la discussion avec les agriculteurs eux-mêmes. Dans le cycle qui s'engage ils devront être les premiers acteurs d'une agriculture qui doit relever les défis de l'alimentation de qualité qui est au cœur du métier d'agriculteur ; l'environnement, en faisant évoluer les modèles de production pour les rendre plus économes et autonomes et plus respectueux des milieux naturels ;

l'aménagement du territoire en assurant une meilleure répartition des aides sur l'ensemble du territoire par leur régionalisation et leur plafonnement ; des productions non alimentaires qui offrent de nouveaux débouchés avec en particulier la biomasse et les biocarburants.

Avec ces objectifs, le Parti socialiste entend porter aussi le débat à l'échelle mondiale et à l'OMC pour conditionner les échanges à d'autres critères en particulier sociaux environnementaux et sanitaires, que ceux de la seule logique libérale d'accès au marché et de baisse des tarifs douaniers.

L'Europe doit, dans ce cadre être, l'outil d'une parole forte et garantir une politique agricole commune s'appuyant sur un budget européen préservé en évitant d'entrer dans des logiques de renationalisation de la politique agricole commune qui conduirait à opposer les agriculteurs européens entre eux.

Pour les socialistes, l'agriculture et les espaces ruraux sont donc au cœur du projet de société solidaire et durable que nous voulons promouvoir dans cette campagne présidentielle et législative de 2007. La France a une histoire agricole et rurale et un poids dans ce secteur qui en fait l'acteur principal du débat à venir à l'échelle européenne.

Les socialistes proposeront un grand débat sur l'agriculture, pour construire avec les agriculteurs et la société, le nouveau contrat qui engagera la France pour les dix ans à venir. C'est le sens de cette contribution du Parti socialiste, première étape pour un projet viable et vivable pour les agriculteurs et les espaces ruraux.

INTRODUCTION



**Germinal Peiro,
secrétaire national
à l'agriculture**

Chers (ères) Camarades,

Cette contribution a été écrite à plusieurs mains. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont permis d'approfondir notre pensée socialiste en matière d'agriculture et de développement rural.

La Commission nationale agricole est une vieille dame honorable et une institution dans notre Parti . Elle a survécu au gré des aléas politiques. Composée de plus de 100 membres, elle a une originalité qui est celle de représenter dans leur grande diversité la richesse de nos territoires avec plus de 80 départements présents au sein de la commission.

À un Parti à qui l'on reproche parfois son centralisme, cette diversité géographique permet de se frotter tous les deux mois aux avis et à l'expertise de nombreux camarades présents sur l'ensemble du territoire .

Pour la seule année 2006, nous nous serons ainsi réunis six fois en séance plénière et nous aurons comptabilisé plus de dix groupes de travail tout au long de l'année.

Nous avons également organisé un colloque national, dans le cadre des états généraux, le 13 et 14 mai 2006 à Aurillac (Cantal), ainsi qu'un débat sur « la souveraineté alimentaire » à l'université de la Rochelle.

Dans le même temps et à la demande des fédérations, je me suis rendu dans plusieurs départements pour discuter, échanger sur le terrain avec les agriculteurs mais aussi les militants. Ce fut à chaque fois un vrai plaisir et un accueil chaleureux.

Merci à tous car chaque visite nous a enrichi et a nourri notre projet.

**Amitiés socialistes
Germinal Peiro**

Des agricultures diversifiées, durables et performantes pour des territoires vivants

L'agriculture française et les agriculteurs traversent une grave crise d'identité. Plus de 60 % se sentent incompris dans leurs missions (cf. sondage TLB SIA 2006). Leur relation avec les citoyens consommateurs est altérée par le poids et les inégalités de répartition des subventions à l'agriculture des budgets européen et national, par les difficultés à sortir d'un modèle productiviste dépassé, par l'impact considéré comme négatif de l'agriculture sur l'environnement, par les conflits d'usage sur le foncier.

En effet, aujourd'hui, l'agriculture n'est plus une activité autonome mais une profession dont l'exercice concerne l'ensemble de la société. Elle est responsable de la gestion patrimoniale des espaces ruraux et le premier maillon d'une chaîne cohérente de santé humaine.

Répondre aux attentes sociétales par la contractualisation transparente et visible par tous les citoyens

C'est pourquoi, la place de l'agriculture dans la société avait été repensée dans la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. Celle-ci reconnaissait la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est-à-dire l'ensemble de ses fonctions économiques, sociales, environnementales et territoriales, en valorisant la qualité et la sécurité alimentaire des produits, en consacrant le pluralisme dans la représentation, en privilégiant la relation entre l'Europe, la nation et l'agriculteur par le contrat. Pour la législature qui s'ouvre, la réorientation des soutiens doit encourager

cette agriculture multifonctionnelle et la pérenniser.

Maintenir les différents types d'agriculture pour préserver la qualité

Nos concitoyens veulent une agriculture diversifiée qui respecte les règles sanitaires et environnementales. Pour cela, le maintien d'un tissu conséquent d'exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire est un objectif de politique publique. Il convient également de développer, de manière raisonnable les usages non alimentaires de l'agriculture.

Redonner sens et modernité à l'activité agricole en phase avec les évolutions de la société

Les socialistes doivent, par un projet agricole et rural volontaire et ambitieux redonner des perspectives cohérentes susceptibles de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et surtout de demain.

Pour cela, il faut repenser nos modèles agricoles d'hier fondés principalement sur le productivisme en intégrant le fait que l'agriculture est, plus que d'autres secteurs économiques, au carrefour de la production (économie globale), de l'emploi, de la gestion du patrimoine (naturel et culturel) et de l'aménagement du territoire (espaces).

C'est pourquoi, nous mettons en avant la nécessité de maintenir plusieurs agricultures diversifiées, durables et performantes.

I - Le monde : être solidaire des pays en développement tout en défendant une « exception » agricole au nom de la souveraineté alimentaire, principe d'indépendance et d'émancipation des peuples

Diagnostic

L'internationalisation des échanges de produits agricoles est une réalité économique à laquelle la France a rapidement pris sa part dès les années soixante. Mais, les conditions de cette internationalisation sont devenues inacceptables : le GATT puis l'OMC ont progressivement banalisé la question agricole en considérant l'agriculture comme une activité économique identique aux autres, sans prendre en compte son rôle spécifique au-delà de sa seule activité de production. Quant au prix mondial de nombreux produits agricoles, devenu la référence vers laquelle doivent tendre les prix européens selon les derniers accords communautaires, il est un prix artificiel, issu de marchés de surplus : chercher à s'aligner sur ce prix conduit à une course à la baisse qui provoque des effets dévastateurs en Europe comme dans de nombreux pays, notamment dans les pays en développement.

De même, les logiques économiques qui président à la déforestation dans le monde conduisent à des effets irréversibles sur la biodiversité et l'effet de serre.

Dès à présent, toutes les agricultures sont nécessaires pour nourrir la population mondiale. Si les systèmes agricoles et les équilibres environnementaux ne sont pas préservés, la sous-alimentation qui touche déjà 800 millions de personnes se développera.

Principes

Faire de l'agriculture une « exception culturelle » par l'instauration de modes de régulation équitables dans le cadre des échanges commerciaux internationaux

On ne peut accepter la banalisation de l'agriculture : pour la plupart des pays producteurs, il s'agit d'un enjeu vital qui concerne l'autosuffisance alimentaire et la sécurité sanitaire, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire. Les États doivent pouvoir se garantir leur indépendance alimentaire.

Il est donc indispensable d'assurer une régulation mondiale des échanges de produits agricoles dans le cadre d'une OMC fortement rénovée, protégeant ces principes de souveraineté, évitant les accords bilatéraux, et prenant en compte toutes les dimensions essentielles de l'activité agricole et la mise en œuvre effective des différentes conventions environnementales (notamment la convention biodiversité).

La multifonctionnalité de l'agriculture préconisée par la gauche dès 1997 et galvaudée par la droite en 2002, reste au cœur de notre projet : outre l'activité de production, les contributions de l'agriculture en matière environnementale (respect de la biodiversité).

té, et des ressources naturelles), culturelle (savoir-faire, paysage, bâti), territoriale (lutte contre la désertification) et de qualité des produits sont essentielles. La présence sur les marchés mondiaux ne peut pas se faire à n'importe quel prix.

Sortir de la logique de l'utilisation des pays en développement comme variable d'ajustement des pays riches au profit de leurs seuls intérêts

Il faut enfin sortir de la confrontation entre blocs Union européenne/États-Unis et admettre que les pays en développement prennent toute leur place dans le débat mondial.

Propositions

Garantir des protections « salvatrices » pour les échanges agricoles des pays en développement

Tout comme l'Union européenne a mis en place la préférence communautaire pour préserver ses « principes vitaux », des groupes de pays, notamment en développement, doivent pouvoir s'assurer des protections en matière d'échange de produits agricoles : une organisation du monde en « grandes régions » disposant de règles communes fondées sur ces préservations est souhaitable. Dans le même esprit, les pays doivent disposer du droit à subventionner leur agriculture à partir du moment où ces subventions ne constituent pas des distorsions de concurrence au plan international.

Instaurer des AOC dans l'OMC et des plans d'actions environnementales

En outre, dans le cadre de l'OMC, il semble important d'introduire une reconnaissance des appellations d'origine qui garantissent le lien des productions aux terroirs. Dans le même temps, il faut envisager l'élaboration de plans d'actions environnementales qui mettent en œuvre les conventions internationales sur la biodiversité et la lutte contre les gaz à effet de serre. De même, il est souhaitable d'instaurer des règles de certification environnementales et de traçabilité des produits, dont ceux issus de la forêt.

Enfin, il est important, dans le cadre de l'Union européenne, une faculté d'obstacle aux importations émanant de producteurs qui ne respecteraient pas les règles sociales fixées par l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

Supprimer les subventions à l'exportation à l'échelle de tous les pays développés

Les subventions à l'exportation artificialisent notre « capacité exportatrice » et perturbent incontestablement les échanges mondiaux aux dépens des pays en développement. Mais en retour, n'ayons pas la naïveté de laisser l'Union européenne supprimer seule les subventions à l'exportation.

Maintenir les outils de régulations européennes

Enfin, poursuivre le démantèlement de nos systèmes internes de régulation au nom de la « compétitivité » mondiale est dangereux et donc inacceptable: il s'agit là encore de l'application de la logique libérale qui veut faire croire que la survie de notre agriculture passe par là.

II - L'Europe : sauver la PAC, seule politique intégrée commune de l'Europe

Diagnostic

Conforter le rôle indispensable de la PAC, pierre angulaire et fondatrice de l'indépendance de l'Europe, en anticipant sa nécessaire adaptation au nouveau contexte européen tant économique que structurel

Grâce à la PAC, seule politique véritablement intégrée de l'Union, l'Europe a réalisé ses objectifs initiaux d'approvisionnement alimentaire, d'augmentation de la productivité et de parité des niveaux de vie des agriculteurs avec les autres catégories sociales. Le bond prodigieux de productivité lui a permis de devenir fortement exportatrice à partir des années 70 dans un contexte de baisse des prix en valeur réelle.

Depuis les années 90, l'Europe est passée d'un soutien par les prix à un soutien aux revenus et a commencé à prendre en compte, de manière encore insuffisante, le respect de l'environnement et la sécurité sanitaire. Elle ne tient compte ni du critère de qualité des produits, ni de l'emploi dans ces aides.

L'accord de Luxembourg de réforme de la PAC de juin 2003 porte en germe la disparition de cette politique : Le découplage des aides de la production, la transformation de ces aides calculées sur des bases historiques en droits individuels marchands, la simple nécessité d'entretenir les terres sans produire. Les différences d'application de ces dispositions, selon les Etats, fragilisent encore la réalité actuelle.

Le maintien des inégalités de répartition des aides par filière (aide aux grandes cultures, au lait, à la viande bovine et ovine et

faibles soutiens à la viticulture, aux fruits et légumes, aux filières avicole et porcine) et par territoire (concentration sur les plaines de grande culture et la production bovine, faible soutien aux productions méditerranéennes et à l'élevage extensif) rendent cette politique budgétairement coûteuse, injuste et illégitime.

L'accord conclu en décembre 2005 fixant le budget de l'Union pour la période 2007-2013 accroît la difficulté.

Principes

En sanctuarisant les aides les moins légitimes à l'agriculture (le 1er pilier) pour 6 ans, il expose ces soutiens à un effondrement brutal en 2013. Pour préserver le premier pilier de la PAC dans un budget en stagnation, l'accord du conseil opère des coupes sombres sur le deuxième pilier et sur les politiques de cohésion et les politiques nouvelles censées être prioritaires dans l'union (objectifs de Lisbonne, recherche, innovation, sécurité...). Cette politique hypothèque l'avenir et éloigne l'Union des attentes de ses citoyens.

Les droits à paiement unique (DPU) qui sont devenus les aides directes agricoles sont désormais des rentes. Leur attribution et leur répartition suscitent déjà de très nombreux conflits et accentuent le caractère inégalitaire des aides.

Propositions

Maintenir des principes de régulation et réorienter les soutiens.

La préférence communautaire

Il faut réaffirmer la préférence communautaire et les éléments de régulation des marchés. Il faut réhabiliter les organismes de marché.

Maintien du montant des aides en les réorientant

Pour réorienter et relégitimer les soutiens il faut que la France prenne l'initiative, par le plafonnement et la modulation, de proposer un transfert accéléré des aides du premier pilier vers le second pilier (le développement rural), lors du réexamen du financement de l'Union en 2008-2009 et à l'occasion de sa présidence européenne en 2008.

La définition d'axes prioritaires

Des axes prioritaires sont à définir dans la conditionnalité des aides comme l'harmonisation fiscale et sociale ou la réduction de l'utilisation des produits de l'agrochimie.

Pour une stratégie forestière européenne

Il est nécessaire d'accroître la compétitivité de la filière bois par la recherche et le développement.

En outre, il est important d'agir en commun pour la protection des forêts (notamment contre les incendies).

III - La France : Passer de la résignation à une politique territoriale et contractuelle de développement rural décentralisée et volontaire

Principes

Favoriser la contractualisation territoriale le transparente entre les citoyens et les agriculteurs

La politique agricole et rurale doit sortir des logiques de corporatisme et de cogestion. Elle doit avant tout reposer sur un contrat clair et transparent entre les pouvoirs publics (État, collectivités) et l'agriculteur, conforme aux objectifs du territoire élaboré avec tous les habitants.

Par ailleurs, le pluralisme syndical doit être assuré dans tous les organismes utilisant des crédits publics ou ayant une mission de service public (dont les interprofessions).

A ce titre, le financement syndical doit être réparti proportionnellement au nombre de

voix obtenues lors des élections aux chambres d'agriculture de janvier 2007.

Les soutiens doivent aller prioritairement aux productions de qualité qui contribuent à créer de l'emploi.

La multifonctionnalité doit être remise au cœur de la conception des politiques publiques agricoles et les agriculteurs rémunérés pour les services qu'ils rendent à la société, en plus de la rémunération de leurs produits par le marché. Ces politiques publiques doivent être élaborées dans le cadre d'une concertation transparente avec les organisations agricoles prises dans leur pluralité et les associations de consommateurs, de l'environnement, d'acteurs du monde rural.

Maintenir et réorienter la PAC en faveur du développement rural

Il convient donc prioritairement d'utiliser toutes les marges de manœuvre pour la répartition de toutes les aides en fonction de l'emploi et leur modulation progressive, pour cofinancer les aides au développement rural de 2008 à 2012.

Ces crédits pourront financer une nouvelle génération de Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), plafonnés en fonction de l'emploi, mieux centrés sur les mesures prioritaires dans les différents territoires.

Une mesure spécifique de soutien aux plus petites exploitations agricoles devra être mise en œuvre dans ce cadre.

Le développement rural doit financer des mesures de diversification des activités, de création d'entreprise, de promotion du tourisme, de maintien du patrimoine rural, de formation, de soutien à des projets communs aux agriculteurs, aux commerçants, aux artisans ruraux, aux petites communes rurales. La pluriactivité, les parcours diversifiés d'accès au métier d'agriculteur de la part de personnes non issues du milieu rural doivent être encouragés. Les statuts des pluriactifs doivent faire l'objet d'une simplification administrative et fiscale.

En outre, il faut construire des programmes de développement conformément aux principes fondamentaux de partenariat (leader) entre élus et administratifs d'une part, professionnels et associatifs d'autre part. Cette démarche participative doit s'asseoir sur la concertation entre les acteurs ruraux en aidant à une adaptation et à un renforcement du rôle des organismes d'animation et de développement rural.

Des aides agricoles régionalisées, modulées et redistribuées de manière plus juste

Enfin, les programmes de développement rural doivent être décentralisés au niveau régional (échelon le plus à même de mobiliser les acteurs locaux), l'État assurant son rôle de péréquation des moyens financiers entre les régions. Les crédits du développement rural, confortés par la modulation des aides, peuvent permettre de proposer un nouveau plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique, de soutenir l'élevage à l'herbe (et rompre avec la réduction des surfaces de prairie), de financer les actions en zone Natura 2000, de conforter la politique en faveur de la montagne et des zones humides et littorales.

Développer une approche agro environnementale

La France doit mettre en œuvre la politique agro-environnementale ambitieuse dont elle a besoin (augmentation des ICHN, renforcement des mesures en faveur de l'élevage à l'herbe, relance des CTE, renforcement des mesures pour la couverture des sols en hiver, de la rotation des cultures céréalières...). Une politique volontariste de réduction des intrants (pesticides) et d'économie des ressources rares (eau, carburants) doit être mise en œuvre et ses effets évalués pour accroître la durabilité des modes de production agricole encore marqués par le productivisme et l'intensification.

Développer les énergies renouvelables

Nous sommes favorables au développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, valorisation de la biomasse et de la filière bois) et des cultures énergétiques dont les carburants verts. Pour autant, le devenir et la part qui leur est réservée est à évaluer au regard de deux critères : leur impact environnemental et leur rentabilité effective, sachant qu'il ne faudrait pas remplacer un mode de production intensif par

un autre ! La recherche actuelle laisse encore beaucoup de zones d'ombres en la matière.

Sur les OGM

De la même manière, le Parti socialiste s'est exprimé dans le sens d'une recherche au bénéfice de l'homme et du vivant et contre le pillage par les multinationales des ressources génétiques qui constituent le patrimoine commun de l'humanité. Il est contre les cultures d'OGM en plein champs et pour le développement d'une recherche publique et encadrée.

Donner les moyens de gestion du foncier aux collectivités locales

La définition de l'usage des terres agricoles doit revenir aux collectivités locales.

Les SAFER (démocratisées, rénovées, offrant une place légitime aux collectivités locales) devraient réserver une proportion du foncier sur laquelle elles opèrent en faveur de l'installation de nouveaux agriculteurs. Il en est de même pour les CDOA (Commission départementale d'orientation agricole).

La taxe des plus-values foncières sera augmentée au profit d'un fonds d'aide à l'installation.

Propositions

Rendre plus attractif et accessible le métier d'agriculteur

Une politique d'accès au métier d'agriculteur permettant de soutenir des projets plus innovants, d'accueillir de nouveaux publics, de s'adapter aux modes de vie modernes et à la pluriactivité des couples, de promouvoir des parcours plus progressifs pourrait être mise en œuvre, dans un cadre territorial, en lien avec les collectivités locales.

Encourager les coopératives et les organisations collectives agricoles

Dans le contexte de mondialisation et de libéralisme dominant, la démarche de solidarité et d'ancrage au territoire de la coopération et du mutualisme est plus que jamais d'actualité en agriculture et dans l'espace rural.

Comme il l'a été dès ses origines, le mouvement coopératif doit continuer à être étroitement associé à la politique agricole pour contribuer à la valorisation des produits, à l'organisation économique, à la modernisation des exploitations et au développement de l'agriculture dans toutes les régions.

La coopération agricole doit, avec les agriculteurs et les salariés, jouer un rôle de référent pour le développement durable des territoires sur le plan économique, social et environnemental. En plus, de ses missions de valorisation des produits des exploitations agricoles d'un territoire, elle doit aussi contribuer au maintien et au développement d'emplois d'agriculteurs et de salariés ; assurer des missions citoyennes ; participer aux innovations, dans les façons de produire et pour des nouveaux produits alimentaires et non alimentaires.

Le mouvement des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) doit continuer à être incité.

Revoir les règles entre grande distribution et agriculteurs et privilégier l'investissement sur la transformation et la valorisation des produits

Les relations commerciales au sein des filières agro-alimentaires et les relations avec la grande distribution doivent évoluer pour que la grande distribution et l'aval des filières ne captent plus l'intégralité des gains de productivité réalisée en amont, ce qui lamine actuellement le revenu agricole. Il faut s'appuyer sur des initiatives de regroupement et de mise en commun des

démarches de valorisation des produits et de mise en marché à l'échelle industrielle, tout particulièrement dans les secteurs qui connaissent de fortes crises structurelles comme la viticulture ou l'arboriculture.

Renforcer et adapter l'enseignement agricole

Les missions de l'enseignement agricole doivent être rénovées pour tenir compte des évolutions territoriales et des préoccupations croissantes en matière d'emploi, de développement durable ou de nouvelles exigences dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la recherche. Elles doivent s'ouvrir à de nouvelles relations interministérielles (Éducation nationale, Université, Environnement)

Mobiliser la forêt de façon plus intense

Il sera nécessaire de valoriser les débouchés, notamment bois énergie/bois construction, et d'organiser l'ensemble de la filière autour de chartes et de programmes, sur une base régionale ou de massif. En outre, le service public que constitue l'ONF (Office national de la forêt) doit être pérennisé par le financement de toutes ses missions, y compris environnementales.

Mettre en œuvre une vraie politique sociale et de l'emploi en milieu agricole

Une politique sociale et fiscale ambitieuse, abandonnée depuis 2002, doit être reprise

à destination des conjointes, des retraités, notamment en consolidant le financement de la protection sociale agricole et le rôle de la MSA dans les territoires. L'extension de la retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aides familiaux sera proposée à la profession agricole.

Favoriser la recherche publique et le développement de politiques de filières biologiques

Aux axes de recherche traditionnelle, il sera lancé une politique de recherche volontariste et amplifiée par trois nouveaux programmes de stratégie industrielle intégrant l'agriculture, la recherche et l'industrie sur les secteurs des produits biologiques, et des utilisations non alimentaires de l'agriculture.

Soutenir les démarches de label et de production de qualité

Il faut conforter les productions traditionnelles en intégrant la transformation de leur production sur place, en développant les signes de qualité des produits (labels, AOC, etc.) et en promouvant leur commercialisation. Par exemple, Outre-mer, il convient d'élaborer une loi-programme dans le domaine agricole pour gérer le foncier agricole, en voie de disparition aux Antilles et à la Réunion et conforter les productions traditionnelles (canne à sucre, banane...).

Les nombreux signes de qualité devront être plus lisibles pour les consommateurs.

IV - Les espaces ruraux : Lutter contre la fracture territoriale en faveur de l'égalité des citoyens

Diagnostic

On doit d'abord partir d'un premier constat de base. On ne peut pas parler d'espace rural, mais bien d'espaces ruraux. En effet, on peut distinguer quatre types d'espaces ruraux différents (le rural péri-urbain, le rural sous influence urbaine (espace conflictuel entre anciens et nouveaux ruraux), le rural intermédiaire et le rural isolé. Les réponses ne peuvent donc être uniformes, mais adaptées aux situations particulières.

Des problèmes transversaux apparaissent tels que le vieillissement de la population, la déconnexion entre la fonction résidentielle et les autres fonctions, la mobilité et les migrations.

Il faut bien prendre conscience que, globalement, pour ces espaces ruraux 90 % de la population rurale est résidentielle sans aucun lien avec l'agriculture. Et pour autant l'agriculture occupe en surface 2/3 du territoire. Par ailleurs, on constate une diminution de l'emploi d'agro-fourmiture et de l'artisanat, ce qui ne signifie pourtant pas que l'emploi, en général, soit en baisse.

Le foncier devient un enjeu fort tant les augmentations de prix sont importantes et les conflits y afférant nombreux.

Enfin, les populations des espaces ruraux ont de nouveaux besoins. Au-delà du cadre de vie, les populations rurales expriment les mêmes besoins et les mêmes envies que les populations urbaines. Cela s'explique

par le fait que ces « néo-ruraux » sont, en général, d'anciens urbains.

C'est à partir de ces constats que nous devons construire un projet politique capable de donner des perspectives. Il nous faut, en effet, sortir d'idées reçues, aujourd'hui dépassées, pour répondre à ces volontés nouvelles de se réappropriier les espaces avec des demandes nouvelles contrairement à la droite qui considère les espaces ruraux comme des lieux de tradition et de conservatisme.

Principes

Il est, tout d'abord, indispensable de réduire les inégalités, souvent flagrantes, en termes de services et de ressources naturelles. Dans le même temps, il faut diversifier les objectifs et assurer la mixité des activités. Ce n'est plus l'agriculture seule qui, économiquement, structure les espaces ruraux, même si son rôle est encore fort pour l'entretien des paysages et la gestion des terres arables.

Renforcer la décentralisation en coordonnant et en simplifiant les politiques publiques des différents échelons (régions, départements, communes, intercommunalités)

Il apparaît nécessaire d'organiser une réelle décentralisation permettant aux régions (en charge des politiques d'aménagement du territoire) d'agir avec des financements correspondant aux besoins et aux am-

bitions. C'est par une vraie politique de dynamique des territoires que l'on pourra, non seulement, assurer une véritable interrelation urbain/rural, mais aussi repenser l'approche de développement des territoires en se fixant comme objectifs l'économie, le social et le respect de l'environnement. C'est pourquoi, il devient indispensable de travailler par pôles de dynamiques territoriales en coordonnant et en simplifiant pour le citoyen les différents niveaux de compétences.

Propositions

Une politique spécifique pour le rural isolé

Il semble, tout d'abord, important de créer une politique de développement spécifique (à l'image de la politique de la ville) pour le rural isolé, et tout particulièrement la politique de la montagne. Cela permettrait ainsi de répondre à un besoin de solidarité indispensable mais aussi d'apporter des réponses concrètes à des citoyens directement concernés. En outre, pour soutenir une politique de solidarité territoriale, il faut assurer une présence effective de services selon la réalité des territoires (santé, éducation, culture, petite enfance, commerce, etc.)

Le soutien aux services publics et aux missions de services publics

L'attraction des territoires ruraux et l'uniformisation des modes de vie entre populations urbaine et rurale obligent à des politiques fortes en matière de gestion des

besoins des populations : éducation, logement, santé, ... Les débats autour de la libéralisation et de la séparation entre service marchand et non marchand montrent à quel point le périmètre d'intervention de la puissance publique est important, car il est le garant d'une cohésion sociale sur le territoire. Il faut donc assurer une présence territoriale des services publics autour de « contrats locaux de services publics » qui définiront les besoins, les acteurs mais également les moyens.

Pour assurer un développement économique réel de ces zones rurales, il apparaît important de favoriser l'emploi en liaison avec un plan européen de développement des nouvelles technologies. D'où la nécessité de développer et d'améliorer les réseaux (couverture intégrale du territoire en téléphonie mobile et Internet Haut Débit).

Plus localement, nous devons valoriser les démarches de projets intégrés de territoires et de filières, qui peuvent, par exemple, s'illustrer par l'encouragement des filières locales de valorisation et de commercialisation des produits. De même le tourisme rural, qui montre son efficacité en terme économique, doit être soutenu.

Une gestion des ressources naturelles

Pour que les demandes, désormais fortes, en matière d'environnement soient satisfaites, il apparaît indispensable que toutes les politiques mises en place le soient dans le cadre d'une préservation des ressources (en particulier naturelles).

Conclusion

Les espaces ruraux bougent (la population augmente (voir rapport INSEE 2006) et retrouvent une démographie positive. Par ailleurs, la population en milieu rural devient résidentielle et plus seulement agricole ce qui tend à une uniformisation des modes de vie où les besoins des populations sont identiques sur le territoire.

Aujourd'hui les besoins sont les mêmes en termes de culture, de loisirs ou de service

public en milieu urbain qu'en milieu rural. Les problèmes de fracture territoriale des quartiers populaires urbains deviennent aussi ceux de certains territoires ruraux, désertifiés et abandonnés. C'est pourquoi, la question des espaces ruraux pose inévitablement la question d'aménagement équilibré du territoire. Il faut, par une vision positive, une dynamique active et une volonté politique affirmée, redonner espoir aux populations rurales.

C'est un enjeu majeur pour les socialistes et, plus généralement, pour le pays tout entier.

Germinal Peiro, secrétaire national à l'agriculture

Les socialistes et l'agriculture

par Jean Reparet

Avant l'arrivée au pouvoir en 1981, la tradition agricole socialiste est marquée par la création, en 1936 par le Front Populaire, de l'Office du blé (ancêtre de l'ONIC). Il s'agissait de résorber la surproduction. C'est aussi la politique de reconstruction de F. Tanguy-Prigent, ministre socialiste et paysan du 4 septembre 1944 au 22 octobre 1947. Cette dernière période est curieusement méconnue alors que des avancées fondamentales sont apportées : l'adoption du statut du fermage et du métayage (1946) pour éviter qu'à « la Saint-Michel tout le monde déménage », la création de l'INRA (1946), la création des CUMA, le rétablissement des droits syndicaux, la limitation du temps de travail des salariés agricoles, l'attribution de prêts d'installation aux jeunes agriculteurs, l'instauration d'un fonds national de progrès agricole, la création du fonds forestier national, la création des foyers ruraux, la réorganisation du service de la protection des végétaux, la mise en place d'une section d'application formant les ingénieurs des services agricoles... et la création de la Confédération générale de l'agriculture... dont est issue la FNSEA.

Par la suite, les socialistes apportent leur concours à l'élaboration de quelques mesures de régulation agricole de la IV^e République, mais ne prennent aucune part à la modernisation agricole des années soixante. Cette période correspond à une phase d'effacement du mouvement social-démocrate français, même si le ministre de l'Agriculture porteur des lois d'orientation de 1960-1962, Edgard Pisani, devint ministre de François Mitterrand, quelques années plus tard.

L'arrivée de la gauche et des socialistes aux responsabilités en 1981, après vingt cinq ans d'absence, va permettre au président de la République, François Mitterrand et à sa ministre Edith Cresson, première femme ministre de l'agriculture de l'histoire de France, de mettre en œuvre le programme socialiste dont de nombreuses mesures sont inspirées des travaux de la commission nationale agricole du PS animée par B. Thureau. Il faut rappeler que 3 des 110 propositions du candidat concernaient la politique agricole.

En 1981, alors que la France dispose de 1 200 000 exploitations agricoles qui occupent environ 8 % de la population active près d'un tiers des ménages agricoles perçoit moins que le SMIC.

Dans ce contexte, le ministère Cresson va s'employer à faire progresser un développement agricole plus égalitaire : mise en place du dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulté qui dès 1981 bénéficiera à 16 000 agriculteurs, allocation d'une compensation de revenu de 5,4 milliards en décembre 1981, mise en place des offices par produits en 1983 permettant de réguler les filières grâce à l'intervention de l'Etat.

Entre temps, le lancement des États généraux du développement agricole, marque une tentative ambitieuse de s'adresser directement aux agriculteurs. La fin de l'accès exclusif aux fonds d'État, dont bénéficiait le syndicalisme majoritaire au titre de la promotion collective, et l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections de 1983 aux Chambres d'agriculture, enveniment les relations avec la FNSEA.

L'appareil de celle-ci aux mains de militants RPR résolu organisera l'impressionnante manifestation parisienne de mars 1982 conduisant à des rapports tendus avec la FNSEA.

Pendant cette période 1981-1983, la croissance du revenu agricole dépasse la meilleure des vingt années précédentes !

En mars 1983, le changement de politique économique s'accompagne d'un remaniement ministériel et Michel Rocard devient ministre de l'Agriculture. Malgré de nombreuses tentatives concrètes d'apaisement des relations avec le syndicalisme et les OPA majoritaires (seuil de représentativité départementale fixé à 15 % ; abandon de la réforme du développement agricole...), le dialogue reste difficile. Mais ces tensions deviennent secondaires car dans le contexte économique de rigueur, la contribution agricole positive à notre balance commerciale devient essentielle. C'est à ce moment là que François Mitterrand accède à la présidence du conseil européen.

Pendant la période gestionnaire de 1983 à 1986, les ministres socialistes successifs, Michel Rocard et Henri Nallet vont s'atteler à sauver la PAC embourbée dans la querelle agro-budgétaire depuis la fin des années 70 (excédents de production, stockage et coût élevés pour les pays peu agricoles...). Cette réforme de la PAC sera décidée au sommet de Fontainebleau présidé par François Mitterrand en 1984. Elle se traduira par la mise en place des quotas laitiers, la réduction progressive des montants compensatoires monétaires et le maintien, en compensation, du chèque aux britanniques, toutes dispositions alors majoritairement critiquées.

C'est aussi en 1985 que la première loi « Montagne » est défendue par R. Souchon.

En 1986, l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE provoque de nouvelles tensions – injustifiées globalement – notamment à propos des fruits et légumes et du vin.

Déjà en 1984, Michel Rocard réglait en deux temps, avec le concours d'Henri Nallet alors conseiller agricole de François Mitterrand, la rénovation de l'enseignement agricole et les relations entre l'État et les enseignements privés agricoles, ceci dans un contexte de guerre scolaire. En 1985, la retraite à soixante ans sera appliquée aux exploitants agricoles. En outre, les socialistes modernisent les structures sociétaires en créant les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) et la société unipersonnelle (EURL).

En 1986, François Guillaume passe directement de la présidence de la FNSEA au ministère de l'agriculture du gouvernement Chirac. Une parenthèse de deux ans est ouverte.

Le retour aux affaires des socialistes pendant la période 1988-1993 fut marquée par deux dossiers difficiles : les négociations du GATT et la réforme de la PAC. Les ministres socialistes, Henri Nallet et surtout Louis Mermaz, soutenus par leurs collègues, résistèrent aux injonctions du commissaire européen irlandais Ray Mac Sharry qui voulait imposer brutalement une réforme de la PAC avant les négociations du GATT. Finalement les négociations du GATT échouèrent en décembre 1990 et la réforme de la PAC déboucha, en 1992, après de longues discussions, sur trois grandes décisions : la baisse des prix agricoles, une compensation de la baisse des prix par des aides directes et la réduction des productions excédentaires par diverses mesures dont un gel des terres. C'est au début de cette période que la reconnaissance et l'ex-

POLITIQUE AGRICOLE

tension européenne des signes de qualité (AOC, IGP, AB) furent portées par Henri Nallet.

Au total, toutes ces mesures devaient préserver le revenu agricole et faciliter de nouvelles négociations internationales.

A partir de 1997, les ministres de l'Agriculture des gouvernements de Lionel Jospin, Louis Le Pensec, Jean Glavany et François Patriat se sont employés à préparer, faire voter et mettre en œuvre la loi d'orientation du 9 juillet 1999 dans un contexte difficile où le président de la République considère la politique agricole comme une compétence partagée.

Cette loi d'orientation intervient au moment où le modèle de politique agricole et de répartition des soutiens publics européens des années 1960 est très contesté en raison de l'importance des suppressions d'emplois en agriculture, de la baisse de la valeur ajoutée agricole et de l'impact environnemental. L'augmentation considérable des aides directes, qui constituent alors une partie importante du revenu, se devait d'être relégitimée.

Rien d'étonnant donc à ce que cette loi d'orientation agricole marque un tournant significatif avec les orientations des années 1960 et que ses objectifs soient les suivants :

développement de l'emploi dans l'agriculture, production de biens agricoles alimentaires et non alimentaires de qualité et diversifiée, valorisation des terroirs par des systèmes de production adaptés à leurs potentialités, maintien de conditions favorables à l'exercice de l'activité agricole multifonctionnelle notamment dans sa dimension environnementale...

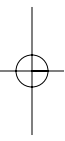
Ces objectifs sont assortis de mesures et moyens financiers importants dont le CTE (Contrat Territorial d'Exploitation) associé à la modulation des aides directes de la PAC, mais aussi un contrôle plus strict des structures agricoles, des dispositions relatives à la qualité, l'identification et la sécurité des produits... et le statut de conjoint-collaborateur d'exploitations ou d'entreprises agricoles.

Dès 1998, un plan pluriannuel de revalorisation des plus petites retraites est mis en œuvre pour la législature. 160 M€ par an y sont consacrés. La loi « Peiro » crée également la retraite complémentaire obligatoire (RCO) avec un financement par l'Etat de 148 M€.

Au début 2002, la France est devenue le principal promoteur de la multifonctionnalité comme un axe fort de sa politique agricole alors que l'Union européenne met en avant essentiellement la compétitivité.

En avril 2002, la droite choisit de revenir sur cette politique : suppression du CTE et remplacement par des CAD sans grands financements, nouvelle loi d'orientation agricole libérale inspirée par les orientations du syndicalisme majoritaire, etc...

En fin de compte – et le lecteur jugera – les socialistes ont souvent dû batailler, parfois durement, pour imposer des changements au bénéfice des agriculteurs avec assez fréquemment des oppositions de certains de leurs représentants syndicaux majoritaires et, de temps à autres, des réticences européennes. Le statut du fermage, les offices par produit, la maîtrise des productions, le sauvetage de la PAC et le tournant de la multifonctionnalité de l'agriculture témoignent bien que la politique agricole est une préoccupation socialiste.



PARTI SOCIALISTE

10, rue de Solférino • 75 333 Paris cedex 07



Secrétariat national à l'agriculture, 10 rue de Solférino, 75007 PARIS

01 45 56 76 91 ou espace.rural@parti-socialiste.fr

Internet : www.parti-socialiste.fr